

comté de Beauce, que le prochain budget fédéral prévoit un montant plus imposant que 536 millions de dollars pour les allocations familiales et la sécurité sociale au pays.

(Traduction)

M. Beer: Monsieur le président, c'est la première fois que je prends la parole à la 25^e législature du Canada. On s'en doute, je suppose, ou on ne tardera pas à s'en apercevoir. Comme on prétend que le sort de la législature pend à un fil, j'ignore si c'est mon discours inaugural ou mon discours d'adieu que je vais prononcer. On ne pourra le savoir que plus tard.

En guise de préambule, je tiens à signaler que j'ai l'honneur et le devoir de représenter la circonscription de Peel. Bon nombre d'entre vous connaissent cette circonscription parce qu'elle était si bien représentée par feu M. Gordon Graydon, qui s'est dévoué au service de son pays pendant 18 ans et qui occupait le siège immédiatement devant moi. Fort doué, il s'est dépeigné sans compter, ne ménageant ni sa santé ni sa fortune. Le comté de Peel et le Canada tout entier ont grandement bénéficié de ses services, de son sens de l'honneur, de son intégrité, et de sa personnalité attachante. Son décès laisse un vide profond dans la vie publique du comté de Peel, voire de tout le Canada.

Je tiens aussi à signaler au comité que les habitants de ma région considèrent le comté de Peel comme le comté-clef de la province d'Ontario. Nous estimons que nous sommes fondés à lui attribuer ce titre, car Peel est une région agricole très riche et très productive qui compte, en outre, une importante population urbaine. La région a bénéficié, du moins jusqu'en 1957, d'une croissance industrielle très rapide. Je suis heureux de signaler que cet essor industriel avait atteint un tel rythme avant 1957 qu'il s'est maintenu à un niveau satisfaisant jusqu'à maintenant.

Si nous avons un débat sur les crédits provisoires, c'est pour fournir aux députés l'occasion de poser des questions et de critiquer les politiques du gouvernement. Je suis donc heureux de participer au présent débat même si nous n'avons pas encore eu de discussion sur l'exposé budgétaire. On nous demande aujourd'hui d'adopter les dix douzièmes de l'ensemble des crédits alors que nous ne connaissons à peu près rien des mesures dynamiques dont le gouvernement avait annoncé l'étude—et j'utilise le mot à bon escient—dans le discours du trône.

Je voudrais traiter surtout de trois questions; deux d'entre elles sont de nature générale et la troisième intéresse l'agriculture de l'Est. Dans le discours qu'il a prononcé ici, il y a quelques semaines, le représentant d'York-Sud a déclaré que les députés libéraux agissaient comme s'ils avaient passé cinquante

ans dans l'opposition au lieu de cinq. Je réponds en disant que la régression économique a été si marquée et le chômage a atteint un niveau si élevé, au cours des cinq dernières années, sans parler des cinq déficits énormes que le gouvernement a accusés successivement, que l'on croirait volontiers que les libéraux ne sont plus au pouvoir depuis cinquante ans.

Le gouvernement semble se faire grande gloire d'avoir adopté la loi sur le crédit agricole et les modifications qui y ont été apportées. Je reconnais que cette mesure était fort opportune et très sérieuse. Je tiens à rappeler au comité que la mesure augmente les sommes d'argent mises à la disposition des agriculteurs pour des prêts. Je répète que c'était une mesure fort opportune et sérieuse, puisque les agriculteurs ont toujours besoin de plus de crédits sous un régime tory que sous un gouvernement libéral.

En tant que cultivateur, je ne me préoccupe pas seulement de mettre de l'argent à la disposition des agriculteurs à raison de 5 p. 100. Je voudrais que tous les Canadiens, nos petits hommes d'affaires et nos propriétaires de maison, puissent emprunter à des taux d'intérêt raisonnables, car nous ne pouvons, par des taux d'intérêt exorbitants extorquer tout l'argent de nos citoyens, puis nous attendre à ce qu'ils achètent tous les produits ouvrés que nous voudrions leur vendre. S'ils ne peuvent acheter des produits ouvrés, le fabricant est bien obligé de cesser de les fabriquer, puis de renvoyer une partie de ses employés ou de leur offrir de l'emploi ailleurs. Ces taux d'intérêt élevés, qui sont attribuables à la politique de conversion du gouvernement, ont contribué dans une large mesure au ralentissement de notre essor économique et au haut niveau de chômage que nous connaissons depuis l'adoption de cette politique.

Dans mes premières observations sur la circonscription de Peel, j'aurais dû rappeler au comité que Peel avait été le berceau de l'Arrow d'Avro jusqu'à sa fin prématurée en 1958, et à titre de cultivateur, je voudrais déclarer au gouvernement que je m'intéresse tout autant à l'essor et au développement de l'économie qu'à l'agriculture. On avait coutume de dire que la prospérité de l'agriculture entraîne celle du reste du pays. On ne peut plus appliquer ce dicton au Canada de nos jours et, pour ma part, étant cultivateur, j'affirme que si notre économie est prospère, si nos affaires sont florissantes, nos cultivateurs jouissent d'une certaine prospérité. Je déclare aussi que le gouvernement ne peut pas causer la liquidation d'importantes industries et s'attendre ensuite de voir notre économie continuer son expansion à un rythme accéléré.

Pour traiter en quelques mots de l'affaire de l'Arrow, il me semble que personne de ce